



4 janvier 2025 - Réunion publique

Fermeture du réseau téléphonique cuivre au 1^{er} janvier 2028

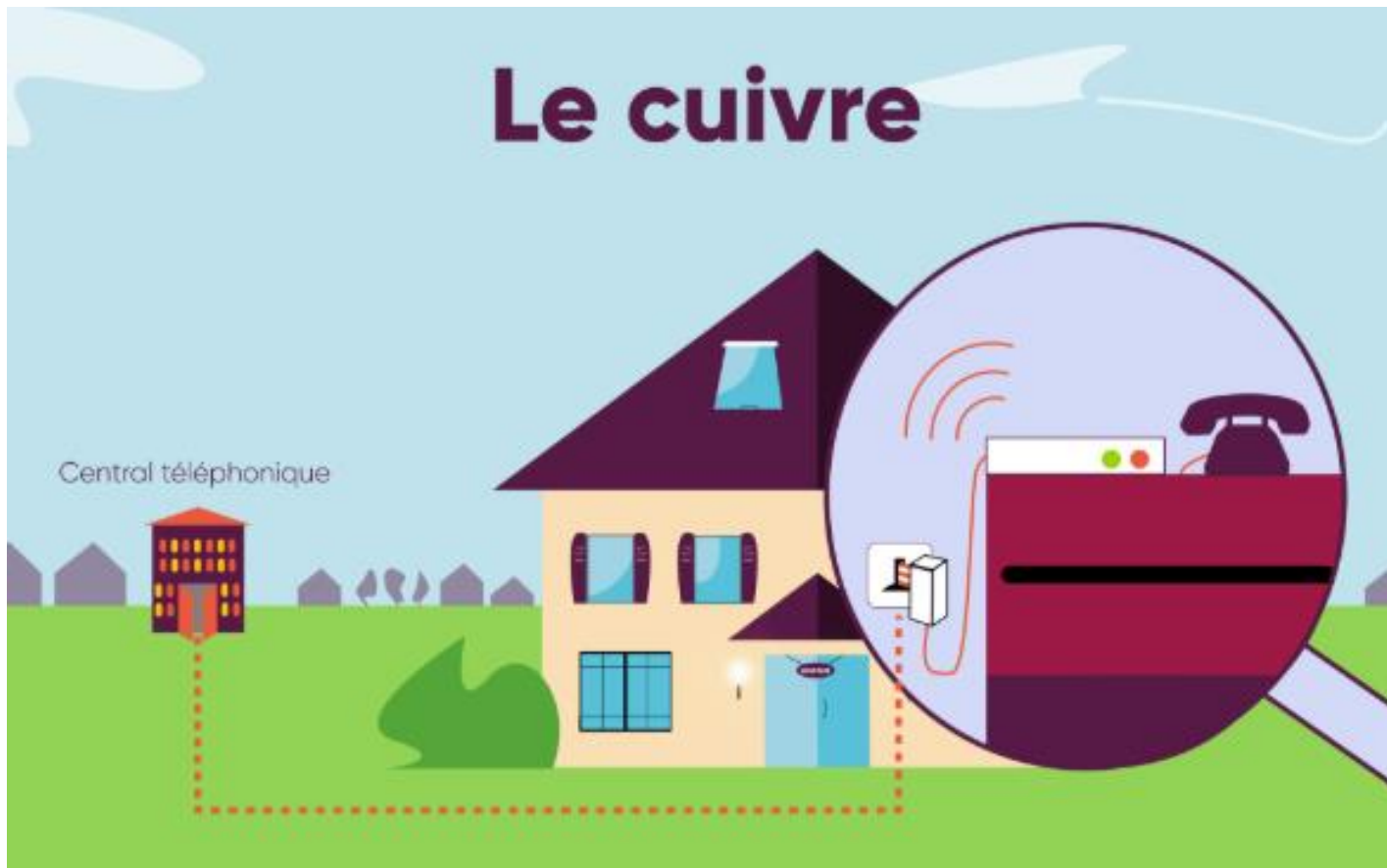
Quels enjeux, quelles conséquences
pour les résidents, les associations et les entreprises de Chauriat

Objectifs de la réunion

- Informer sur le périmètre concerné, les échéances calendaires
- Clarifier les intervenants, les rôles, les solutions possibles
- Responsabiliser les citoyens, les associations et les entreprises
- Mettre en relation avec les interlocuteurs spécialisés.

Réseau téléphonique cuivre

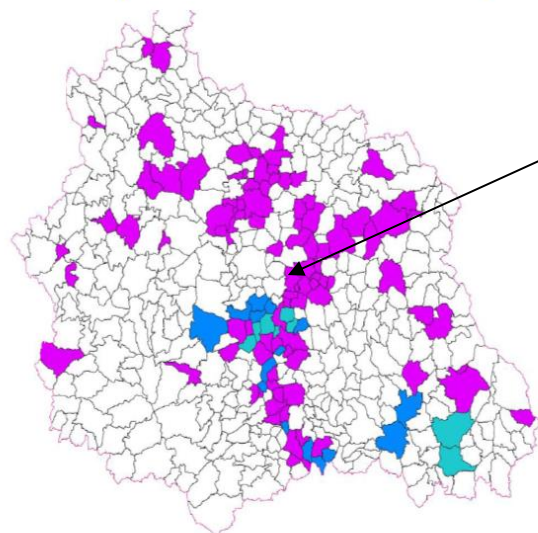
- Déployé depuis la fin des années 60



Source : Nièvre Numérique

Fermeture du réseau cuivre à Chauriat

Lot 4 – Département du Puy-de-Dôme



- Communes du Lot 4 – 94 communes
- Communes du Lot 3 – 15 communes
- Communes du Lot 2 – 8 communes
- Communes du Lot 1 – 0 communes

Chauriat

94
communes

113 345
logements publiés

108 562
logements déployés

Les dates clés du lot 4

Janvier 2026 : arrêt commercialisation des offres sur support cuivre

Cela concerne l'installation d'Internet/Téléphone dans les maisons neuves ou la rénovation de maisons existantes.

Janvier 2028 : arrêt fonctionnement des réseaux cuivre

Les enjeux du lot 4 pour Chauriat

Janvier 2026 : Couverture fibre sur la commune et disponibilité des offres sur fibre

Janvier 2028 : L'ensemble des clients sur réseau cuivre utilise une autre technologie disponible

Qui est concerné ?

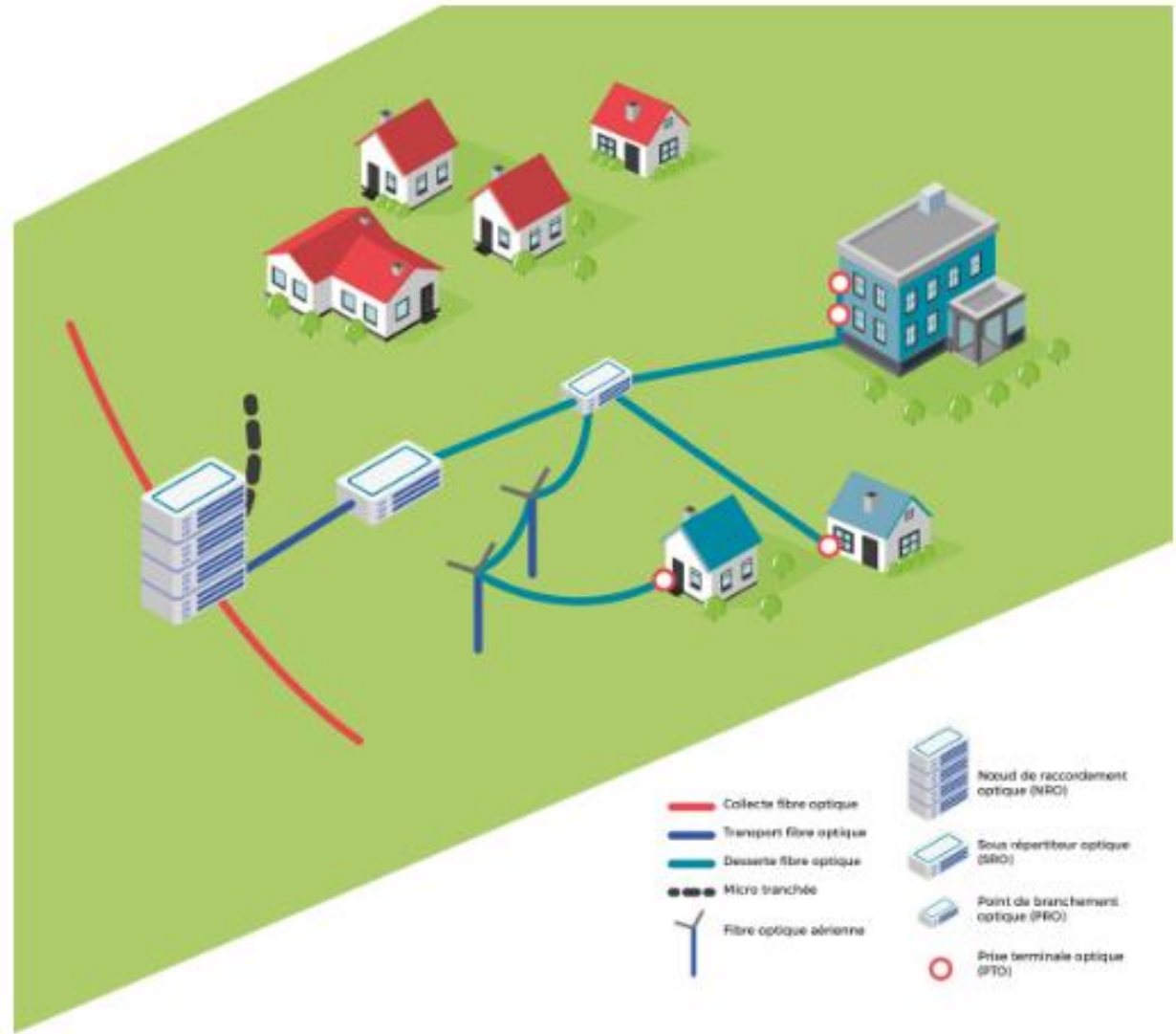


- Tout le territoire français métropole ET outremer.
- Tous les locaux (particuliers, entreprises, administrations...) connectés au réseau cuivre.
- Tous les abonnés à des services sur l'ADSL (prise en T) ou le RTC.

Même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange, vous êtes concernés.

Si le réseau cuivre appartient à Orange, tous les autres opérateurs peuvent également commercialiser des abonnements téléphone (avec une prise en T) et ADSL qui utilisent cette infrastructure

La fibre optique, première solution de remplacement



La fibre n'est pas disponible !

Quelles sont les autres solutions de remplacement ?

La 4G fixe



Le satellite



LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Technologie	Avantages	Inconvénients
Fibre optique	<ul style="list-style-type: none">• Stabilité de fonctionnement• Technologie qui propose les meilleurs débits• Faible temps de latence• Forte couverture géographique	<ul style="list-style-type: none">• coût
4G/5G	<ul style="list-style-type: none">• Débits performants• Utilisation mixe (fixe et mobile)• Coût modéré	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilité aux intempéries• Débit réduit si mur épais ou bardage métallique• Disponibilité plus limitée sur le territoire
Satellite	<ul style="list-style-type: none">• Accessible depuis des endroits isolés• Débits assez performants• Coût modéré	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilité aux intempéries• Contraintes d'installation (respect des règles d'urbanisme)

LES USAGES DES TECHNOLOGIES

Durée de téléchargement selon la technologie utilisée

Technologie	Fibre optique	4G	Satellite
Débit moyen (Mbit/s)	160	13	9

Usage	volume de données (en Mo)	Fibre optique	4G	Satellite
Film en 4K (approx. 100 Go)	100 000	1 heures 23 minutes 20 secondes	17 heures 5 minutes 38,5 secondes	24 heures 41 minutes 28,9 secondes
Image haute définition (approx. 5 Mo)	5	0,3 secondes	3,1 secondes	4,4 secondes
Logiciel (1 Go)	1 000	50 secondes	10 minutes 15,4 secondes	14 minutes 48,9 secondes
Télémédecine	500	25 secondes	5 minutes 7,7 secondes	7 minutes 24,4 secondes

Fiche pratique : passer du cuivre à une autre technologie

3 étapes à faire avant 2028 pour tout résident de Chauriat

1) Je vérifie si je suis concerné par la fermeture du réseau cuivre

- J'identifie le type de connexion internet et téléphonique dont je dispose, grâce à ma facture, à mon contrat.
- Mon contrat ou mes factures mentionnent l'ADSL ou le RTC. Cela signifie donc que j'utilise une

box internet (téléphonie fixe) branchée via une prise en T.

J'identifie les autres équipements qui pourraient dépendre du réseau cuivre, par exemple une téléalarme ou une téléassistance.

- Je peux également contacter mon opérateur pour m'en assurer.

2) Je vérifie mon éligibilité à la fibre optique

- Pour la technologie Fibre, je me rends sur le site Ma Connexion Internet : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>.
- Pour la technologie 3G/4G, je me rends sur le site <https://monreseaumobile.arcep.fr/>

Je renseigne mon adresse postale. Je clique sur le point correspondant à l'adresse de mon logement.

Si des offres fibre sont disponibles, elles seront indiquées.

3) Je choisis un opérateur et j'anticipe la migration

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
- Des travaux sont parfois nécessaires ! Si mon choix s'est porté sur la fibre optique, des travaux sur ma propriété peuvent être nécessaires pour me raccorder au réseau. Ces travaux sont pris en charge par les opérateurs, sauf situations exceptionnelles, mais ils peuvent prendre du temps, d'où la nécessité d'anticiper la migration.
- Les opérateurs peuvent être très occupés à mesure que la date d'arrêt de services approche ! Même si ma commune n'est pas encore concernée par la fermeture du réseau cuivre, il est nécessaire d'anticiper la migration. À mesure que la fermeture approche, le délai de raccordement est susceptible de s'allonger.

Fiche pratique : passer du cuivre à une autre technologie

Si aucune offre fibre n'est mentionnée, mon adresse n'est pas encore éligible à la fibre. Pas d'inquiétude, le réseau cuivre ne pourra fermer qu'une fois les déploiements terminés dans la commune !

Si je ne suis pas éligible à la fibre optique, je peux bénéficier, sous conditions, d'un financement de l'Etat pour m'équiper d'une solution très haut débit par satellite ou 4G fixe grâce au dispositif

Pour en savoir plus sur le dispositif et les offres disponibles sur mon territoire, je me rends sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Propriétaire ou locataire, votre responsabilité

- Sur le domaine public, les opérateurs (et les collectivités) se partagent les coûts de déploiement de la fibre.

- Sur le domaine privé (votre parcelle, votre appartement, votre maison), les travaux sont en principe pris en charge par l'opérateur mais ce n'est pas une obligation !
- Si des travaux spécifiques (potentiellement coûteux) sont nécessaires, le propriétaire supportera les coûts de raccordement si absence de fourreaux sur votre terrain ou impossibilité d'utiliser les fourreaux existants.

Selon le décret n° 2009-53 du 15 janvier 2009, le raccordement à la fibre optique est considéré comme une amélioration de l'infrastructure du logement, et donc, les frais sont souvent à la charge du propriétaire ou de l'opérateur de fibre.

Cependant, il est important de vérifier les termes spécifiques du contrat de location et de discuter avec le propriétaire pour éviter tout malentendu. Dans certains cas, les coûts peuvent être partagés ou négociés entre les deux parties.

- **CONSEILS :**
 - Tout travail a un coût => bien se faire préciser ce qui est prévu en standard dans l'implantation de la fibre
 - Devis préalable
 - **Faire jouer la concurrence**

Les sites de référence

- <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/particuliers>
- https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/treshautdebit/reseau_cuivre-particuliers_web.pdf?v=1713793222
- [La fermeture du réseau cuivre | Arcep](#)
- <https://maconnexioninternet.arcep.fr>
- <https://monreseaumobile.arcep.fr/>

Pour vous aider, les interlocuteurs de référence

- **Mairie de Chauriat**

Certains samedis, de 10h à 12h suivant les disponibilités d'agendas.
Prendre rdv obligatoirement.

- **Conseiller numérique de Billom Communauté**

Maison des Solidarités avenue de la République à Billom
Guillaume Bonté +33 6 62 12 83 03 guillaume.bonte@puy-de-dome.fr

- **Les opérateurs Internet et téléphonie mobile**

Orange, Bouygues Telecom, Free, SFR

- **Les sociétés spécialisées (travaux fibre optique)**

CIRCET, BI SOLUCOM, DOME CONNECT SAS

En savoir plus sur le réseau fibre optique

Le Nœud de Raccordement Optique :

Le NRO (central optique) est un local technique permettant de faire le lien entre le réseau national et le réseau local (le premier maillon local pour raccorder la fibre jusqu'à l'abonné). Il va abriter tous les équipements installés par les opérateurs de réseau fibre. Il va permettre ensuite de transporter la fibre jusqu'à plusieurs sous-répartiteurs optiques.



Le Sous-Répartiteur Optique :

Le SRO est une « armoire de rue » en métal. Il couvre une zone prédéfinie d'environ 400 logements. Les câbles partant de cette armoire vont cheminer jusqu'au plus près des habitations afin d'effectuer leur rôle de distribution.



Le Point de Branchement Optique :

Le PBO est un boîtier situé à proximité des logements (en souterrain dans des chambres ou en aérien sur des poteaux). Son rôle est de faire transiter la fibre jusqu'à 10 logements. C'est la dernière étape du déploiement. En effet, une fois le PBO en fonction, le raccordement final de l'abonné par l'opérateur commercial sera possible.



Le Point de Terminaison Optique :

Le PTO est un petit boîtier, installé chez l'habitant, qui va permettre de connecter la box internet au réseau fibre. C'est ainsi la dernière étape du raccordement final qui rend possible une souscription à un abonnement fibre chez un Fournisseur d'Accès Internet (FAI).

